

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 juillet 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 DAC 279** Subvention (6.000 euros) à l'association Pièces à emporter (19e) dans le cadre de la Politique de la ville et de l'action culturelle locale (19e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Pièces à emporter (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 19 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée, dont 3.000 euros sur proposition de la Mairie du 19e et 3.000 euros dans le cadre de la Politique de la ville à l'association Pièce à emporter, 124 rue Compas (19e) au titre de ses activités en 2018. Simpa : 186219 ; 2018-04958 et 2018-07193

Article 2 : Cette dépense de 6.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, nature 65748, rubrique 3112.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**